



St-Cergue, le 24 octobre 2011

PREAVIS MUNICIPAL No 26/2011

concernant une autorisation de crédit pour la sécurisation du talus situé à la route du Télésiège, pour un montant de CHF. 254'000.--, subventionné à 40% par le Canton et à 35% par la Confédération

Délégués municipaux : Véronique Andersson et Eddy Blumenstein

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

But

Le présent préavis a pour but d'accorder à la municipalité l'autorisation de sécuriser le talus situé au-dessus de la déchèterie à la route du Télésiège.

Exposé des motifs

Lors de l'abattage des arbres au-dessus de la déchèterie, une paroi rocheuse est apparue à mi-hauteur de la colline. En 2010, la déchèterie a dû être sécurisée par la pose de blocs en béton suite à la chute de quelques pierres. Comme annoncé à ce moment-là, une étude a été entreprise afin de connaître l'importance du risque existant quant à des chutes de pierres de plus grandes importances.

L'entreprise ABA GEOL, mandatée, nous a rendu un rapport confirmant les risques. Les mesures à prendre consistent en la pose de 4 filets (2 filets ancrés et 2 filets de protection) placés entre la déchèterie et la paroi rocheuse supérieure.

Le coût estimé des travaux s'élève à CHF. 254'000.--, répartis de la manière suivante :

			Subvention Cantonale	Subvention Confédération	Commune
Analyse des risques	(Abagéol)	CHF	2'522.-	2'207.-	1'576.-
Étude de sécurisation	(Abagéol)	CHF	3'782.-	3'309.-	2'364.-
Pose de blocs de béton	(Perrin)	CHF			24'344.-
Travaux de sécurisation	(Abagéol)	CHF	80'000.-	70'000.-	50'000.-
Carte des dangers (bureau spécialisé)		CHF	4'800.-	6'000.-	1'200.-
Divers et imprévus		CHF			1'896.-
Total		CHF	91'104.-	81'516.-	81'380.-

Bien que ce talus ne soit pas mentionné sur la carte des dangers, établie par la Confédération, cette dernière et l'Etat de Vaud participeront financièrement à hauteur de 75% des coûts des travaux. Cette subvention étant soumise à condition que le maître d'ouvrage assure l'entretien des installations.

Des contacts ont déjà été pris avec Pro Natura et le service cantonal de la faune et de la flore (SFFN) qui nous ont confirmé ne pas s'opposer à la pose des filets de protection. Dès lors, la mise à l'enquête pour les travaux pourrait débuter en janvier permettant ainsi la réalisation des travaux dès la fin de l'hiver.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,
Vu le préavis de la Municipalité
Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de sécurisation du talus situé à la route du Télésiège
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF. 254'000.--
- **de financer** ce montant de la manière suivante :
 - CHF 91'104.— par la subvention cantonale liée à la sécurisation
 - CHF 81'516.— par la subvention de la Confédération liée à la sécurisation
 - le solde de CHF 81'380.- correspondant au 32 % du coût total, par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement net de CHF 81'380.-- sur 10 ans

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 octobre 2011

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

T. Magnenat

F. Vol